



Rapport sur la situation financière

Public disclosure

2023

 **Société rurale d'assurance
de protection juridique FRV SA**

Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
prometerre.ch

1. RÉSUMÉ.....	3
2. ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE.....	4
2.1 STRUCTURE	4
2.2 STRATÉGIE ET OBJECTIFS	4
2.3 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	4
3. RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE	5
3.1 RÉSULTATS TECHNIQUES	5
3.2 RÉSULTAT FINANCIER	7
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	8
4.1 GESTION DES RISQUES ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI).....	8
4.2 FONCTIONS DE CONTRÔLE ET LIGNES DE DÉFENSE.....	9
5. PROFIL DE RISQUE	10
5.1 CATÉGORIES DE RISQUES.....	10
5.2 DESCRIPTION DES MESURES D'ÉVALUATION	11
5.3 DESCRIPTION DES MESURES DE RÉDUCTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES	11
6. EVALUATION	12
6.1 ÉVALUATION DES ACTIFS PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ	12
6.2 ÉVALUATION DES PASSIFS PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ	13
6.3 MONTANT MINIMUM	13
7. GESTION DU CAPITAL	14
7.1 OBJECTIFS, STRATÉGIE ET HORIZON TEMPOREL DE LA PLANIFICATION DU CAPITAL	14
7.2 STRUCTURE DES FONDs PROPRES ET COMPARAISON AVEC LA VALEUR PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	14
8. SOLVABILITÉ	16
8.1 MODÈLE UTILISÉ	16
8.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL CIBLE	16
8.3 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL PORTEUR DE RISQUE	19
8.4 INFORMATIONS SUR LE QUOTIENT SST	19
9. ANNEXES	20

1. Résumé

Le présent rapport est rédigé en application de la circulaire 2016/2 de la FINMA, intitulée « Publication – assureurs (public disclosure) » dans sa version du 22 août 2019.

Les informations publiées ci-après correspondent à celles qui ont été fournies dans les rapports à la FINMA en vertu des articles 25 LSA et 53 OS.

Tous les montants du présent rapport sont indiqués en CHF.

Activités de l'entreprise

La SRPJ a été créée en 1984 afin de faire bénéficier les agriculteurs et les viticulteurs d'une assurance de protection juridique professionnelle. La SRPJ offre notamment des conseils et informations juridiques. Elle pratique son activité exclusivement par le biais de contrats collectifs passés avec des institutions liées à l'agriculture. En effet, la SRPJ déploie son activité dans les cantons de Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Berne et plus récemment dans le canton du Valais.

Résultats de l'entreprise

Le résultat annuel s'élève à CHF 827.52 pour l'exercice 2023. Les primes brutes émises ont légèrement progressé de 0.7%, pour atteindre CHF 2'118'095. Le rendement comptable net des placements est de 6.4%, en nette amélioration par rapport à 2022 (-13.3%). Ce résultat positif sur les marchés est en partie absorbée par l'augmentation des montants bruts payés pour les sinistres, qui ont augmenté de CHF 79'595 (+40.5%) ainsi que l'augmentation des frais d'acquisition et de gestion de 76'789 (+4.3%).

Gouvernance et gestion des risques

Un processus annuel permet la revue, l'identification et l'évaluation des risques de l'entreprise. Outre le système de contrôle interne (SCI), l'ORSA et le BCM sont également des outils sur lequel la gestion des risques se reposent, qui permettent une vision prospective et préventive. La migration vers le nouvel outil de gestion du SCI s'est terminée en cours d'année.

Profil de risques

Les risques principaux de la SRPJ sont les risques d'assurance et les risques de marché. Le suivi de ces risques est en outre effectué annuellement à travers le Swiss Solvency Test (SST) exigé par la FINMA. Les autres risques disposent également d'outils de suivi utilisés annuellement.

Evaluation

Les actifs et passifs sont évalués conformément aux législations en vigueur. A des fins de solvabilité, la SRPJ évalue son bilan à une valeur estimative la meilleure possible. Les composantes subissent ainsi quelques modifications.

Gestion du capital

La gestion du capital est effectuée conformément aux règles en vigueur et avec l'objectif de respecter les exigences SST. Aucun dividende n'a été distribué durant l'année 2023.

Solvabilité

Le quotient de solvabilité de la SRPJ s'établit à 328.5% pour l'exercice 2023 dans le cadre du SST 2024. Ce dernier est en diminution de 5.2 points de base principalement en raison du résultat d'assurance attendu.

2. Activités de l'entreprise

2.1 Structure

En assistant les chefs d'exploitation qui sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique, la SRPJ est naturellement devenue un instrument de la défense professionnelle agricole et viticole vaudoise, fribourgeoise, jurassienne, neuchâteloise et bernoise, puis valaisanne. Elle offre notamment des conseils et informations juridiques. Dans la plupart des cantons où elle active, elle propose également une assistance dans les démarches extrajudiciaires et certaines procédures judiciaires ainsi que la prise en charge de tout ou partie des frais résultant des démarches amiables et judiciaires.

La SRPJ couvre principalement les litiges à caractère professionnel, dans une moindre mesure privé, dans les domaines tels que : les réclamations civiles, les litiges avec les assurances sociales ou privées, la défense pénale et administrative, les accidents de circulation et les infractions à la législation sur la circulation routière, les litiges résultant de l'existence ou de l'application d'un contrat régi par le Code des obligations, les litiges relatifs à des biens-fonds servant à l'exploitation du domaine ainsi que les litiges successoraux

Si l'extension géographique de ses activités est un objectif potentiel à moyen terme – le contrat conclu avec la Chambre valaisanne d'agriculture en 2019 en étant la preuve – la SRPJ continue de mener pour l'heure une stratégie basée sur la consolidation de ses acquis.

La SRPJ n'appartient à aucun groupe d'assurances et ne dispose d'aucune succursale. L'entier des parts du capital-actions de la SRPJ, soit CHF 10 millions, est détenu par la FRV, qui en est donc l'unique propriétaire.

L'organe de révision externe choisi par la SRPJ est la société Ferax Treuhand AG à Zürich, agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. L'auditeur responsable est Antonio Marin, expert-réviseur agréé.

2.2 Stratégie et objectifs

La stratégie de la SRPJ demeure celle suivie avec succès et sans difficultés particulières depuis plus de 30 ans, soit celle d'une société dont la vocation n'est pas de faire du bénéfice, mais de rendre le meilleur service possible, au meilleur prix, aux adhérents. Ainsi la stratégie reste la même : traiter le plus de cas à l'interne afin de limiter les honoraires d'avocats et favoriser les règlements à l'amiable afin de limiter les frais de justice. C'est en effet grâce à cela que la SRPJ pourra continuer à percevoir les primes les plus basses possibles.

Les objectifs de la SRPJ consistent à consolider la situation en matière de provisions et mettre l'accent sur la prévention, le règlement amiable des litiges et la sélection des mandataires pour limiter les coûts externes afin de pouvoir continuer à appliquer les primes les plus basses possibles, tout en respectant les directives en matière de compliance de la FINMA.

La SRPJ pratique exclusivement l'assurance de protection juridique dans le milieu rural et dans un esprit de défense professionnelle.

2.3 Principaux événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'est à relever pour l'exercice 2023 de la SRPJ.

3. Résultats de l'entreprise

Tous les chiffres sur lesquels se basent nos commentaires ci-dessous sont disponibles en détail et de manière exhaustive en annexe de ce rapport dans le modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo non-vie ».

3.1 Résultats techniques

Au 31 décembre 2023, les primes acquises pour propre compte s'élèvent à CHF 2'118'095 (+0.7%) et sont réparties entre les différents contrats de la manière suivante :

Primes acquises	31.12.2023		31.12.2022
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Contrat FRV	1'400'000	0.0%	1'400'000
Contrat UPF	113'540	3.2%	109'973
Contrat LOBAG et CAJB	44'650	-0.3%	44'800
Contrat AGRISANO	519'905	2.0%	509'611
Contrat CVA	40'000	0.0%	40'000
Total des primes acquises	2'118'095	0.7%	2'104'383

Les primes globales perçues par la SRPJ sont en légère hausse de CHF 13'712 (+0.7%) grâce à l'augmentation progressive du nombre d'assuré dans le contrat AGRISANO. Le montant des primes des contrats UPF, LOBAG et CAJB fait l'objet de variations liées aux modalités d'encaissement à l'inverse du contrat conclu avec la Chambre Valaisanne d'Agriculture (ci-après « CVA ») qui stipule un montant de primes fixe. Il est à noter que la SRPJ, détenue par la FRV, a la capacité d'adapter rapidement le montant des primes perçues en cas de difficultés.

Au 31 décembre 2023, les prestations payées, représentant les frais de justice, les honoraires facturés par les mandataires et autres règlements économiques s'élèvent à CHF 276'212 :

Prestations payées	31.12.2023		31.12.2022
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Contrat FRV	145'275	26.2%	115'137
Contrat UPF	31'474	130.7%	13'644
Contrat LOBAG et CAJB	5'082	253.6%	1'437
Contrat AGRISANO	94'381	42.1%	66'399
Contrat CVA	0		0
Total des prestations payées	276'212	40.5%	196'617

L'augmentation totale de CHF 79'595 (+40.5%) est générée de manière générale par l'ensemble des contrats. Cette augmentation peut néanmoins être relativisée étant donné le niveau particulièrement bas des prestations durant l'exercice 2022. En 2023, la somme des prestations payées revient à un niveau plus ordinaire tout en se maintenant en-dessous de la moyenne des années précédentes. En effet, La SRPJ a pour but de traiter un maximum de dossiers à l'interne expliquant ainsi partiellement la diminution des coûts externes depuis plusieurs exercices.

Le contrat conclu avec la CVA ne permet à ses membres que d'obtenir un renseignement juridique par année auprès la SRPJ, si bien qu'aucune prestation n'est versée dans le cadre de cette convention.

Les divers frais d'acquisition et de gestion sont présenté dans le tableau suivant :

Frais d'acquisition et de gestion	31.12.2023		31.12.2022
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Charges du personnel	1'299'728	3.4%	1'257'546
Frais d'administration et autres charges	565'431	6.5%	530'823
Total des frais d'acquisition et de gestion	1'865'158	4.3%	1'788'369

La SRPJ a dû assumer des charges salariales plus importantes en raison de frais de personnel de tiers (+ CHF 77'200). En effet, une répartition plus équitable des frais de collaborateurs externes œuvrant également dans l'intérêt de la société a été opérée pour la première fois durant l'année 2023. Cela étant, cette augmentation a été quelque peu atténuée par les salaires versés directement par la SRPJ durant l'année 2023. Ceux-ci ont été moins élevés qu'en 2022, en raison notamment de certains départs. L'augmentation de la charge du personnel se monte donc en définitive à CHF 42'182. Les frais d'administration sont en augmentation comme chaque année. En particulier, il en va ainsi notamment des frais informatiques et ceux de l'organe de révision.

S'agissant des provisions techniques, une attribution supplémentaire (CHF 99'719), principalement aux ULAE (CHF 99'616), a été rendue nécessaire en raison de l'augmentation de la charge salariale évoquée ci-dessus et de la diminution constante des charges de sinistre de ces deux dernières années. C'est un des effets pervers de l'effort produit par la SRPJ depuis 2019 pour maintenir au plus bas les frais externes.

Finalement, à l'aide du tableau ci-dessous, il est possible de constater la charge de travail à laquelle la SRPJ doit faire face :

Charge de travail	31.12.2023		31.12.2022
	En nombre	Diff. rel.	En nombre
Nombre de fiches téléphoniques	2'074	11.8%	1'855
Nombre de dossiers	609	10.1%	553
<i>dont nombre de dossiers externalisés</i>	<i>28</i>	<i>33.3%</i>	<i>21</i>

3.2 Résultat financier

L'augmentation non négligeable des charges est entièrement absorbée par le résultat positif réalisé sur les marchés financiers. Le tableau suivant présente les informations sur les produits et les charges des placements par catégorie d'actifs.

Résultats financiers par catégorie d'actifs	31.12.2023		31.12.2022
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Produits financiers	604'092	336.7%	138'328
Biens immobiliers	90'262	202.8%	29'809
Titres à revenu fixe	265'608	541.2%	41'421
Actions	245'454	273.4%	65'739
Liquidités	2'769	103.8%	1'359
Charges financières & frais de gestion	-51'242	-96.8%	-1'589'905
Biens immobiliers	-11'798	-95.0%	-234'662
Titres à revenu fixe	-13'741	-97.9%	-669'126
Actions	-22'630	-96.7%	-680'929
Liquidités	-3'072	-40.8%	-5'188
Résultat financier	552'850	-138.1%	-1'451'577

Après une année boursière 2022 largement déficitaire, l'année 2023 se termine sur un produit net de CHF 552'850. Cette performance permet également de renflouer la provision pour fluctuation de valeur des placements à hauteur de CHF 416'000.

Enfin, il est à noter qu'aucune opération directement liée aux fonds propres de la SRPJ n'a eu lieu lors de l'exercice 2023 et qu'aucun produit ni charge notable n'est à relever pour la période sous revue.

4. Gouvernance d'entreprise

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la SRPJ est composé des personnes suivantes :

- M. Claude Baehler, président, depuis le 2 juin 2015 ;
- M. Luc Thomas, administrateur, jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- M. Patrick Torti, administrateur, depuis le 2 septembre 2008 ;
- Mme Lorella Pfirter, administratrice, depuis le 9 juin 2011 ;
- Mme Sabine Bourgeois Bach, administratrice, depuis le 11 juin 2020 ;
- M. Christophe Longchamp, administrateur, depuis le 7 juin 2023.

M. Michael Molnar est directeur de la SRPJ depuis le 3 août 2018. Les deux mutations de l'année concernent la nomination de M. Christophe Longchamp comme administrateur, élu à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 7 juin 2023, ainsi que la démission de M. Luc Thomas au 31 décembre 2023.

4.1 Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)

Description

Les stratégies en matière de risques sont déterminées par le conseil d'administration de la SRPJ qui délègue à la direction l'assurance de l'existence d'une mise en œuvre et d'un suivi.

La notion de risques comprend tous ceux auxquels la société est exposée, tels que l'environnement politique, économique et social, mais aussi ceux liés à son fonctionnement et à son développement. Ces risques sont gérés dans le Système de contrôle interne (SCI), dans lequel tous les processus utilisés dans le cadre des activités de la société sont décrits, avec leurs risques inhérents et les moyens mis en place pour les éviter, les limiter ou y remédier. Le Own Risk Solvency Assessment (ORSA) et le Business Continuity Management (BCM) auxquels la SRPJ est astreinte, sont des outils spécifiques permettant également de gérer les risques et ils sont intégrés dans le SCI.

En outre, le secteur de la gestion des risques et du SCI a été renforcé en 2021 par l'arrivée d'une nouvelle ressource engagée par la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (ci-après « SRPJ »), en qualité de responsable de la gestion des risques. Sa principale mission était de poursuivre le travail de transfert des données vers le nouveau logiciel, acquis en 2021, avec un haut degré d'esprit critique, de telle sorte à ce que soient vérifiées la pertinence et l'exactitude de l'ensemble des données transférées. Ce transfert s'est terminé en cours d'année. Parallèlement, le responsable de la gestion des risques s'assure de la mise à jour, de l'adéquation et de la qualité des processus existants.

La gestion des risques et la tenue à jour du SCI incombent au responsable de la gestion des risques engagé par la SRPJ auprès duquel tous les processus sont centralisés. C'est donc audit responsable de veiller, sous la supervision du directeur, à ce que chaque changement de processus et ses risques soient non seulement analysés, mais également décrits.

La SRPJ était libérée de la révision interne jusqu'au 31.12.2023. Avec l'entrée en vigueur des modifications de la loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA) au 1er janvier 2024, la libération de révision interne a été levée et le conseil d'administration a confié cette fonction à Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre. Fiprom SA occupait auparavant une fonction similaire, puisqu'elle était chargée du contrôle du SCI.

La compliance, qui permet d'évaluer l'adéquation des principes, processus et structures (de contrôle) mis en place par la SRPJ afin de respecter les prescriptions juridiques, réglementaires et internes, est de la responsabilité du conseil d'administration. Ce dernier en délègue la mise en œuvre au directeur, qui s'appuie là sur l'actuaire, la gestion des risques et sur le service juridique. Cette compliance est divisée en deux thèmes : le cadre légal (externe) et le cadre administratif (interne).

4.2 Fonctions de contrôle et lignes de défense

Comme cela est prévu dans le cadre du règlement d'organisation, le conseil d'administration adopte les lignes directrices et les principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il charge la direction de procéder à sa mise en œuvre. Le processus de gestion des risques et le SCl permettent d'identifier les risques, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La gestion des risques et du SCl est fondée sur les trois niveaux suivants :

- le premier niveau est assumé par le management et les unités opérationnelles (collaborateurs métiers) ;
- le deuxième niveau est assuré par le service actuariel et le responsable de la gestion des risques engagés par la SRPJ qui se partagent les fonctions de contrôle, notamment les fonctions de « compliance », d' « actuariat » et de « coordination du SCl. » ;
- la revue indépendante des risques et contrôles du SCl assurée par des experts-réviseurs agréés issus de Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, forme le troisième niveau. Comme décrit précédemment, cette fonction portera le titre d'organe de révision interne dès le 1^{er} janvier 2024.

Les fonctions de contrôles disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

De manière générale, aucune modification majeure n'est à signaler pour l'année 2023, outre la nomination de l'organe de révision interne.

5. Profil de risque

D'après les résultats du SST 2024, la SRPJ fait face à deux risques principaux : le risque de marché et le risque d'assurance. Aucun changement du profil de risque n'est survenu au cours de la période sous observation.

5.1 Catégories de risques

Risque d'assurance

Les risques d'assurance sont inhérents aux couvertures garanties à nos assurées et assurés. Ils se composent du risque lié à un encaissement de primes insuffisant et du risque lié à un provisionnement insuffisant.

L'objectif est de bien connaître ces risques d'assurance et de contrôler les mesures principales afin de réduire les risques. Pour ce faire :

- Une attention particulière est portée à la tarification afin que celle-ci soit au plus proche de la réalité constatée. La Société rurale d'assurance juridique FRV SA continue d'appliquer sa politique première, celle de proposer les meilleures prestations possibles aux primes les plus basses possible ;
- Un suivi méticuleux des sinistres est mis en place dans le but de traiter et d'estimer au mieux les diverses prestations ;
- Des analyses détaillées d'événement de type catastrophes sont également simulés sur le portefeuille.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de marché

Les risques découlant des marchés financiers sont indissociables de l'activité de gestion d'actifs d'une société d'assurance. La direction de la Société rurale d'assurance juridique FRV SA s'efforce de réduire les risques tout en assurant des rendements décents.

Afin d'atteindre cet objectif, l'allocation stratégique des placements est revue chaque année par la Direction et la Commission de placements. La SRPJ investit essentiellement de manière passive dans des fonds visant à répliquer des indices boursiers afin d'assurer une diversification géographique et sectorielle adéquate.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé à la perte potentielle liée à l'incapacité d'une contrepartie à respecter leurs obligations financières. Dans un contexte économique toujours plus volatile, le secteur financier de la Société rurale d'assurance juridique FRV SA surveille et contrôle très étroitement les expositions aux contreparties.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

Risque de liquidité

Par risque de liquidité, on entend le risque de ne pas disposer des moyens de financement nécessaires à respecter les engagements de l'entreprise. Afin d'anticiper les besoins, la SRPJ effectue un suivi précis de la trésorerie et des engagements futurs.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, il faut entendre celui qui entrave le bon fonctionnement des activités de la SRPJ, notamment suite à l'absence subite d'un collaborateur, une cyberattaque, un crash informatique ou un incendie.

Tous les risques opérationnels sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Les principaux risques opérationnels font l'objet d'une analyse dans le Business Continuity Management (BCM). Ce rapport est établi chaque année. De plus, les mesures prévues sont examinées annuellement, avec les prestataires externes le cas échéant.

Autres risques importants

Les autres risques importants auxquels fait face la SRPJ, comme la gestion des délais dans le cadre d'actions juridiques, sont réglés par le SCl. De plus, des séances mensuelles de présentation des indicateurs statistiques importants permettent à la direction un suivi régulier des affaires et des risques y relatifs.

5.2 Description des mesures d'évaluation

Le risque de marché est estimé chaque année dans le cadre du SST. Durant l'année, ce risque est continuellement surveillé au travers de l'observation de la volatilité sur les marchés, le but étant que la SRPJ puisse prendre des mesures pour limiter les effets d'une crise financière. De plus, ce risque particulier est étudié dans le cadre de l'ORSA, afin de servir au conseil d'administration dans l'élaboration de sa stratégie à moyen terme.

Le risque d'assurance est lui-aussi estimé chaque année dans le cadre du SST. De plus, il fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction de la SRPJ. De la même manière que le risque de marché, le risque d'assurance est analysé dans le cadre de l'ORSA.

Le seul risque de concentration auquel la SRPJ est exposée est lié à la pratique de l'assurance au service d'un seul secteur socio-professionnel.

5.3 Description des mesures de réduction et de surveillance des risques

Les placements de la SRPJ sont confiés à trois établissements bancaires. L'un d'entre eux centralise l'ensemble des données et des résultats des différents portefeuilles. C'est ce qu'on appelle le Global Custody.

Dans le cadre de ses relations bancaires, la SRPJ voue un soin tout particulier à ce que soit examinée la volatilité sur les marchés financiers, qui traduit une incertitude des investisseurs et donc un risque de crise. Celle-ci est continuellement observée par le Global Custody. Si elle s'approche des 7%, le Global Custody prend contact avec le responsable financier de la SRPJ, de telle sorte que soient prises les mesures nécessaires destinées à se prémunir d'une crise. Les contacts entre le responsable financier et le Global Custody se feront aussi souvent et aussi longtemps que les deux parties le jugent nécessaire au regard de la situation sur les marchés financiers. Cette description fait évidemment l'objet d'un point particulier dans le SCl.

6. Evaluation

A des fins de solvabilité, la SRPJ se doit d'évaluer son bilan audité à la valeur estimative la meilleure possible, générant quelques modifications.

6.1 Evaluation des actifs proche du marché à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le passage du bilan audité au bilan proche du marché des actifs au 31.12.2023 :

Passage du bilan audité au bilan proche du marché (actifs)	Bilan audité		Bilan proche du marché
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Placements collectifs	9'547'274	0.0%	9'547'274
Fonds de placement: biens immobiliers	1'480'905	0.0%	1'480'905
Fonds de placement: actions	3'210'676	0.0%	3'210'676
Fonds de placement: obligations	4'855'694	0.0%	4'855'694
Autres actifs	663'383	5.3%	698'468
Avoirs sur comptes bancaires	397'460	0.0%	397'460
Créances sur les preneurs d'assurance et agents	155'479	22.6%	190'564
Autres créances	49'891	0.0%	49'891
Autres comptes de régularisation	60'553	0.0%	60'553
Actifs	10'210'657	0.3%	10'245'742

La somme des placements collectifs est équivalente d'un bilan à l'autre puisque évalués à la valeur du marché au 31 décembre 2023. La valeur présentée au bilan audité des autres créances et des autres comptes de régularisation est considérée comme exacte et correspond à une valeur de réalisation. En revanche, les créances sur les preneurs d'assurance et agents augmentent de CHF 35'085 (+22.6%) étant donné qu'une correction de valeur pour pertes sur débiteurs est considérée avec une probabilité de réalisation de 50% estimée par la direction au 1er janvier 2024.

6.2 Evaluation des passifs proche du marché à des fins de solvabilité

Le tableau suivant présente le passage d'un bilan à l'autre des engagements et des capitaux propres au 31.12.2023 :

Passage du bilan audité au bilan proche du marché (passifs)	Bilan audité		Bilan proche du marché
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Capitaux étrangers	6'075'440	-43.7%	3'420'162
Provision pour sinistres en suspens et IBNR	1'088'516	-2.4%	1'062'407
Provision pour ULAE	1'897'493	-2.4%	1'851'979
Provision pour fluctuation des risques	1'516'300	-100.0%	0
Autres provisions	1'067'355	-100.0%	0
Autres dettes nées d'opération d'assurance	100'000	0.0%	100'000
Autres postes du compte de régularisation	405'776	0.0%	405'776
Capitaux propres	4'135'217	-100.0%	0
Passifs	10'210'657	-66.5%	3'420'162

En ce qui concerne les passifs, les provisions techniques nécessaires diminuent de CHF 71'623 (-2.4%). Celles-ci se composent des provisions pour sinistres en suspens & IBNR et des provisions pour ULAE. Elles sont évaluées au travers de méthodes actuariels reconnues (i.e. méthode de Chain-Ladder, méthode de Bornhuetter-Fergusson et méthode de New-York). Lors du passage à la valeur proche du marché un effet d'escompte est considéré sur les flux de paiements futurs. La provision pour fluctuation des risques (basée sur le principe mathématique de l'« *Expected Shortfall* »), de par sa nature, disparaît lors de l'évaluation à la valeur proche du marché. Les autres provisions, représentées par la provision pour fluctuation de cours sur titres, disparaissent pour la même raison. Les autres positions des capitaux étrangers sont équivalentes entre le bilan audité et le bilan SST.

Finalement, le bilan proche du marché présente un point de vue exclusivement focalisé sur le risque. Les capitaux propres n'en présentant aucun, ces derniers n'y sont pas retenus.

6.3 Montant minimum

Conformément à la directive technique y relative, le montant minimum « *correspond à la provision pour coûts du capital qui est nécessaire à l'exécution propre des engagements d'assurance, afin de pouvoir financer le capital porteur de risque à hauteur de ce qui est prévu par le niveau de protection* ».

Ce montant est évalué CHF 216'047 dans le cadre du SST 2024 et est agrégé, depuis cette année, au capital porteur de risque, conséquence de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 de la version révisée de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'ordonnance sur la surveillance (OS).

7. Gestion du capital

7.1 Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La SRPJ a pour objectifs permanents de :

- travailler en étroite collaboration avec la défense professionnelle ;
- prévenir les litiges ;
- disposer des compétences nécessaires pour satisfaire les besoins spécifiques des assurés agriculteurs.

La SRPJ est historiquement et principalement active dans le canton de Vaud, mais aussi dans ceux de Fribourg, de Berne, de Neuchâtel, du Jura et du Valais. La société visant une consolidation de ses acquis, aucune augmentation de capital n'est prévue pour atteindre sa stratégie.

Comme lors de l'exercice précédent, le capital de la SRPJ est de CHF 4'000'000.-. Aucun changement dans le capital de la société n'est prévu.

7.2 Structure des fonds propres et comparaison avec la valeur proche du marché à des fins de solvabilité

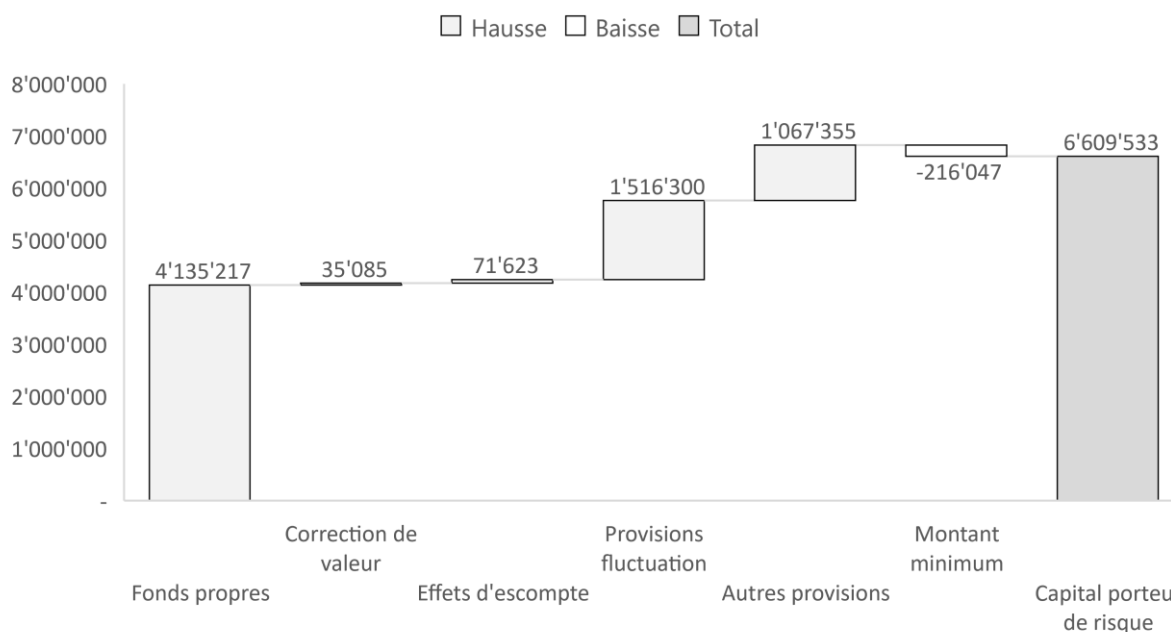
Les fonds propres de la SRPJ se présentent comme suit au 31.12.2023 :

Fonds propres	31.12.2023		31.12.2022
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Capital-actions	4'000'000	0.0%	4'000'000
Réserves légales issues du bénéfice	120'363	0.0%	120'363
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	14'854	5.9%	14'027
<i>dont report de bénéfice/perte</i>	14'027	-27.9%	19'460
<i>dont bénéfice/perte</i>	828	-15.2%	-5'434
Total des fonds propres	4'135'217	0.0%	4'134'390

Aucun changement notable n'est survenu pendant la période sous revue, la SRPJ enregistrant un gain de CHF 827.52 pour l'exercice 2023.

Le graphe ci-dessous présente le passage des fonds propres selon le bilan audité au 31.12.2023 au capital porteur de risque disponible afin de supporter les différents risques encourus :

Transition des fonds propres au capital porteur de risque (en CHF)



Les adaptations sont telles qu'expliquées au point 6. La probabilité de réalisation de la correction de valeur sur débiteurs, l'effet d'escompte ainsi que les provisions pour fluctuation viennent renforcer le capital porteur de risque, alors que le montant minimum le réduit légèrement. Aucune autre différence notable n'est à relever.

8. Solvabilité

8.1 Modèle utilisé

Par son courrier du 27 juillet 2023, la FINMA a informé que « le modèle à utiliser pour le SST 2024 est le suivant :

- Modèle standard pour l'agrégation et le montant minimum ;
- Modèle standard pour les risques de marché ;
- Modèle standard pour les risques de crédit ;
- Modèle standard pour l'assurance dommages. »

Le modèle décrit est, par conséquent, le même que celui utilisé dans le cadre du SST 2023.

Le modèle SST utilisé par la SRPJ pour l'exercice SST 2024 est le modèle standard. Aucune divergence par rapport aux dernières décisions de la FINMA n'est à relever.

Les comparaisons avec l'année précédentes sont basées sur les chiffres SST 2023 recalculés, tels que définis selon les nouvelles directives en vigueur au 1er janvier 2024 pour le capital porteur de risque et le capital cible.

8.2 Informations sur le capital cible

Dans le cadre du SST 2024, le capital cible s'élève à CHF 2'012'184, comme présenté ci-dessous :

Vue d'ensemble Convention de signes: CC = somme des composantes	SST 2024				SST 2023 (recalculé)	
	En CHF	Diff rel. année préc.	Part CC	Diff rel. année préc.	En CHF	Part CC
Capital cible (CC)	2'012'184	7.0%	100%	0.0%	1'880'614	100%
Risques de marché	1'210'611	6.8%	60%	-0.1%	1'133'048	60%
Risques de crédit	157'560	-4.4%	8%	-10.6%	164'773	9%
Risques d'assurance	1'453'491	-2.3%	72%	-8.6%	1'487'047	79%
Effet de diversification	-729'787	2.1%	-36%	-4.5%	-714'460	-38%
Négatif du résultat financier attendu	-177'945	10.8%	-9%	3.5%	-160'614	-9%
Négatif du résultat d'assurance attendu	93'454	-375.6%	5%	-357.6%	-33'906	-2%
Effet des scénarios	4'801	16%	0%	-5.1%	4'726	0%
Effets supplémentaires	0		0%		0	0%

La hausse du capital cible de CHF 131'570 (+7.0%) est principalement due à la perte attendue du résultat d'assurance de CHF 93'454 ainsi qu'à la détérioration du risque de marché de CHF 77'563 (+6.8%) et ce, malgré l'amélioration du risque d'assurance de CHF 33'556 (-2.3%). Comme lors de l'exercice précédent, les risques d'assurance et de marché sont les plus grands contributeurs au capital risque sur un an, dont ils représentent respectivement le 72% et 60%.

Focus sur le risque d'assurance

Le risque technique de la SRPJ se compose du risque des nouveaux sinistres (CY), du risque de provisionnement (PY) et du risque lié au report de primes (URR). Le risque CY représente le risque que la sinistralité soit plus élevée que prévu, tant en termes de montants des dommages qu'en nombre de sinistres, alors que le risque PY correspond au risque que le traitement des sinistres déclarés au cours des années qui précèdent entraîne des coûts supérieurs à ce qui avait été prévu dans les derniers comptes annuels. La SRPJ ne proposant que des couvertures d'assurance annuelles, il n'y a pas lieu de prendre en compte le risque URR lié au report de primes au 31 décembre.

La modélisation du risque d'assurance de la SRPJ correspond à la distribution définie dans le modèle standard, soit une fonction log-normale représentant la somme des distributions log-normales du risque CY et du risque PY, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Risque d'assurance	SST 2024		SST 2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Risque CY	728'418	-2.0%	743'295
Risque PY	975'032	-2.7%	1'001'830
Somme simple des risques	1'703'450	-2.4%	1'745'125
Effet de diversification	-249'960	-3.1%	-258'078
Risque d'assurance	1'453'491	-2.3%	1'487'047

Le risque technique de la SRPJ a diminué de 33'556 (-2.4%) par rapport au SST 2023 pour s'établir à CHF 1'453'491. Malgré l'augmentation de la charge des sinistres attendue escomptée (CHF 1'489'100 cette année contre CHF 1'386'112 l'an passé) conséquence principalement d'une hausse du coût de la main d'œuvre interne et de structure, le risque CY est en diminution de CHF 14'877 (-2.0%) en raison de la baisse du coefficient de variation lié au risque CY. Ce dernier est impacté par le nombre de sinistres attendu qui était estimé à 450 par la direction lors du SST 2023 et estimé à 550 cette année. Le risque de provisionnement est en diminution de CHF 26'798 (-2.7%) et ce, malgré l'augmentation de la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance. La diminution du risque PY est due à la réduction du coefficient de variation lié au risque stochastique estimé à partir des données de la SRPJ. Ce coefficient s'améliore de 0.8 point de base par rapport au SST précédent (10.5% actuellement contre 11.3% l'année dernière) en raison du résultat de liquidation modéré et proche de la moyenne de l'exercice 2023. Le coefficient de variation du risque stochastique calculé cette année est de niveau similaire à celui calculé lors du SST 2022 (10.6%). A noter cette année l'impact modéré de l'adaptation de la courbe des taux sans risque qui pèse tout de même légèrement le risque d'assurance par rapport à la courbe considérée dans le SST 2023. Les deux baisses des risques liés aux nouveaux sinistres et au provisionnement engendrent une diminution du risque d'assurance de CHF 33'556 (-2.3%) en considérant la réduction due à l'effet de diversification (-3.1%).

Focus sur le risque de marché

Le risque de marché est calculé au moyen du modèle standard, dont l'idée fondamentale consiste à évaluer de manière exacte (i.e. sans approximation de la fonction d'évaluation) les principales positions du bilan et à ne modéliser que les positions restantes avec une méthode delta (i.e. à les modéliser avec une approximation linéaire de la fonction d'évaluation).

Risque de marché	SST 2024		SST 2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Tous les taux	291'553	14.4%	254'878
<i>dont taux CHF</i>	196'651	14.5%	171'743
<i>dont taux EUR</i>	55'338	7.9%	51'275
<i>dont taux USD</i>	42'505	17.6%	36'142
<i>dont taux GBP</i>	4'772	37.7%	3'467
Spreads	222'340	13.6%	195'672
Taux de change	180'354	-12.1%	205'095
Actions	935'662	3.9%	900'799
Immobilier	182'429	27.4%	143'185
Hedgéfonds	0		0
Private Equity	0		0
Participations	0		0
Autres	0		0
Somme simple des composantes du risque de marché	1'812'338	6.6%	1'699'630
Effet de diversification	-601'727	6.2%	-566'582
Risque de marché	1'210'611	6.8%	1'133'048

Il n'y a pas eu de changement important dans la structure des risques de la SRPJ par rapport au SST 2023. La hausse du risque de marché observée de CHF 77'563 (+6.8%) provient donc de celle de la fortune investie, conséquence des bons résultats obtenus sur les marchés financiers en 2023. Cette hausse est légèrement compensée par la diminution générale des facteurs de risque du modèle standard SST conséquence d'une volatilité plus modérée observée sur les marchés.

D'un point de vue général, tous les postes du tableau ci-dessus sont en hausse en raison de l'augmentation de la fortune investie, le risque lié aux taux de change faisant exception suite à la réduction des montants exposés et des paramètres de volatilité y relatifs. A noter également une baisse remarquable des facteurs de risque liés aux actions.

Comme lors du SST précédent, les placements sous forme d'actions contribuent le plus au risque de marché.

8.3 Informations sur le capital porteur de risque

Le capital porteur de risque s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 6'609'533. Son évolution par rapport à l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Le CPR et ses composantes	SST 2024				SST 2023 (recalculé)	
	En CHF	Diff. rel. année préc.	Part somme du bilan SST	Diff. rel. année préc.	En CHF	Part somme du bilan SST
Convention de signes: CPR = actifs - engagements + déductions + RAK						
Capital porteur de risque (CPR)	6'609'533	5.3%	65%	-0.1%	6'276'028	65%
Valeur conforme au marché des actifs	10'245'742	5.4%	100%	0.0%	9'719'946	100%
Placements de capitaux	9'547'274	10.4%	93%	4.7%	8'650'764	89%
Autres actifs	698'468	-34.7%	7%	-38.0%	1'069'181	11%
dont part des réassureurs dans les provisions techniques	0		0%		0	0%
Engagements	3'636'209	5.6%	35%	0.2%	3'443'917	35%
Best estimate des engagements d'assurance	2'914'386	4.9%	28%	-0.5%	2'778'209	29%
Montant minimum (MVM)	216'047	4.8%	2%	-0.6%	206'098	2%
Valeur conforme au marché des autres engagements	505'776	10.0%	5%	4.4%	459'610	5%
Déductions	0		0%		0	0%
RAK (imputés au CPR)	0		0%		0	0%

La hausse du capital porteur de risque de CHF 333'505 (+5.3%) est principalement due à celle de la valeur proche du marché des actifs de CHF 525'796 (+5.4%), expliquée par l'augmentation des placements de capitaux de CHF 896'510 (+10.4%) grâce aux bons résultats obtenus sur les marchés financiers pendant l'exercice 2023. Les placements de capitaux représentent le 93% du total des actifs du bilan SST.

L'impact positif de la hausse des actifs est quelque peu compensé par l'augmentation de CHF 136'177 (+4.9%) de la valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance générée par l'attribution de CHF 99'719 (+3.5%) aux provisions techniques nécessaire statutaires ainsi que par le rehaussement de l'effet d'escompte lié à la courbe des taux sans risque.

8.4 Informations sur le quotient SST

Le quotient de solvabilité (ou quotient STT) pour l'exercice 2023 est de 328.5% (-5.2 points de base par rapport à l'année précédente) et s'obtient à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Quotient SST} = \frac{\text{Capital porteur de risque}}{\text{Capital cible}}$$

Le quotient SST est en diminution une seconde année consécutive, confortablement au-dessus des SST 2021 et 2020. Une des raisons principales de la réduction du quotient SST 2024 est liée au résultat d'assurance attendu. En effet, ce dernier se dégrade considérablement (CHF -127'360) et souligne entre autres une augmentation des frais du personnel interne et de structure. Les bons résultats obtenus sur les marchés financiers durant l'exercice 2023 améliorent nettement le capital porteur de risque à travers les actifs investis tout en s'exposant d'avantage au risque de marché.

Les informations sur la solvabilité correspondent à celles que la SRPJ a déclarées à la FINMA, et les valeurs sur lesquelles elles sont fondées ont été soumises à l'auditeur externe Ferax Treuhand AG.

9. Annexes

- Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'intention de l'assemblée générale
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Lausanne, le 24 avril 2024

Le Directeur



Michael Molnar

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne

Zurich, 19 avril 2024

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (la société), comprenant le bilan au 31. décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels présentés aux pages 15 à 21, sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

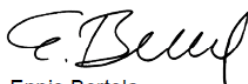
Ferax Treuhand AG

Antonio Marin

Expert réviseur agréé

Réviseur responsable

Ennio Bertola

Expert réviseur agréé

Bilan

Actifs

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
1.1 Placements	1	9'547'274.35	8'650'764.05
1.1.2 Autres placements		9'547'274.35	8'650'764.05
1.2 Liquidités		397'459.57	752'372.33
1.3 Créances nées d'opérations d'assurance	2	155'479.40	217'120.80
1.4 Autres créances		49'890.81	37'805.10
1.5 Comptes de régularisation		60'553.25	61'883.25
TOTAL DES ACTIFS		10'210'657.38	9'719'945.53

Passifs

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
2.1 Provisions techniques	3	4'502'309.00	4'402'590.00
2.2 Provisions non techniques	4	1'067'355.27	771'355.27
2.3 Dettes nées d'opérations d'assurance	5	100'000.00	-
2.4 Autres passifs		-	67'863.29
2.5 Comptes de régularisation	6	405'775.65	343'747.03
Total des provisions et des dettes externes		6'075'439.92	5'585'555.59
2.6 Capital-actions		4'000'000.00	4'000'000.00
2.7 Réserves légales issues du bénéfice		120'363.41	120'363.41
2.8 Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		14'854.05	14'026.53
2.8.1 Report de <u>bénéfice</u> /perte		14'026.53	19'460.14
2.8.2 <u>Bénéfice</u> /perte		827.52	-5'433.61
Total des fonds propres	7	4'135'217.46	4'134'389.94
TOTAL DES PASSIFS		10'210'657.38	9'719'945.53

Compte de résultat

en CHF	Annexe	2023	2022
1 Primes brutes		2'118'095.40	2'104'383.05
2 Primes pour propre compte		2'118'095.40	2'104'383.05
3 Autres produits de l'activité d'assurance		-	-
4 Total des produits de l'activité technique d'assurance		2'118'095.40	2'104'383.05
5 Charges des sinistres : montants payés bruts	8	-276'212.29	-196'616.90
6 Variation des provisions techniques	9	-99'719.00	317'245.00
7 Charges des sinistres pour compte propre		-375'931.29	120'628.10
8 Frais d'acquisition et de gestion	10	-1'865'158.43	-1'788'369.23
9 Total des charges de l'activité technique		-2'241'089.72	-1'667'741.13
10 Produits des placements	11	604'092.12	138'328.16
11 Charges financières et frais de gestion des placements	12	-51'242.43	-1'589'904.73
12 Résultat des placements	13	552'849.69	-1'451'576.57
13 Variation provision fluctuation des titres		-416'000.00	980'178.00
14 Résultat des placements après variation de la provision		136'849.69	-471'398.57
15 Résultat opérationnel		13'855.37	-34'756.65
16 Autres charges	14	-6'748.60	-
17 Résultat avant impôts		7'106.77	-34'756.65
18 Impôts directs		-6'279.25	29'323.04
19 BÉNÉFICE/PERTE		827.52	-5'433.61

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
Bénéfice/perte	827.52	-5'433.61
Amortissements/corrections de valeurs sur :		
Placements		
Bénéfices et pertes réalisés sur les biens immobiliers	-	-
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	5'732.84	-32'011.55
Bénéfices et pertes réalisés sur les actions	3'974.45	-27'388.30
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les biens immobiliers	-49'183.50	230'369.80
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les titres à revenu fixe	-214'449.00	619'559.40
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les actions	-165'223.18	629'546.61
Augmentation/diminution des		
Provisions techniques	99'719.00	-317'245.00
Provisions non techniques	296'000.00	-980'178.00
Augmentation/diminution des actifs et des passifs		
Placements		
Augmentation/diminution de biens immobiliers	-323'890.25	-17'943.90
Augmentation/diminution de titres à revenu fixe	-134'478.04	-157'588.45
Augmentation/diminution d'actions	-18'993.62	85'116.74
Créances nées d'opérations d'assurance	61'641.40	-87'748.90
Autres créances	-12'085.71	1'236.00
Comptes de régularisation actifs	1'330.00	-657.05
Dettes nées d'opérations d'assurance	100'000.00	-
Autres passifs	-67'863.29	58'974.54
Comptes de régularisation passifs	62'028.62	3'663.85
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-354'912.76	2'272.18
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-354'912.76	2'272.18
État:		
Liquidité au 1 ^{er} janvier	752'372.33	750'100.15
Liquidité au 31 décembre	397'459.57	752'372.33
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-354'912.76	2'272.18



Annexe

Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Principes appliqués pour les comptes annuels :

Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-962 CO). En plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la supervision des compagnies d'assurance privées ont été appliquées. (art. 5-6a OS-FINMA).

Principes généraux :

Les comptes annuels sont fondés sur les estimations et jugements du conseil d'administration qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la clôture du bilan, ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période considérée. Le conseil d'administration fixe les principes d'évaluation en fonction des nécessités économiques, en observant le principe de prudence. Il fixe en particulier les règles d'amortissement, de correction de valeur et de constitution ou de dissolution des provisions.

Conversion des devises :

Les états financiers sont établis en francs suisses (CHF). Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours du jour de l'opération. Les rubriques des placements en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture, aux taux indiqués ci-dessous :

	2023	2022
EUR	0.929765	0.987491
USD	0.841650	0.925200
GBP	1.072941	1.112923
JPY	0.005969	0.007011
AUD	0.574318	0.627424
CAD	0.638314	0.682833

Principes d'évaluation :

Placements :

Les actions, les obligations et les placements collectifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Afin de tenir compte des risques inhérents aux marchés financiers, la société constitue et alimente une provision pour fluctuation de valeur des placements, en conformité à la réglementation applicable.

Provisions techniques :

Les provisions techniques représentent les engagements envers les assurés. Elles sont déterminées individuellement sur la base de chaque contrat. Le calcul est effectué selon les principes du plan d'exploitation agréé par la FINMA.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan

1. Placements

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Autres placements (placements collectifs)		
Fonds Actions	3'210'676.15	3'030'433.80
Fonds Obligations	4'855'693.70	4'512'499.50
Fonds Immobiliers	1'480'904.50	1'107'830.75
Total	9'547'274.35	8'650'764.05

2. Créances nées d'opérations d'assurance

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Parties prêtantes directes et indirectes	0.00	0.00
Tiers	225'648.60	217'120.80
Correction de valeur sur créances envers des tiers	-70'169.20	0.00
Total	155'479.40	217'120.80

3. Provisions techniques

en CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour sinistres en	2'986'009.00	2'886'290.00	-	-	2'986'009.00	2'886'290.00
Autres provisions techniques	1'516'300.00	1'516'300.00	-	-	1'516'300.00	1'516'300.00
Total	4'502'309.00	4'402'590.00	-	-	4'502'309.00	4'402'590.00

4. Provisions non techniques

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour fluctuation de valeur titres	1'067'355.27	651'355.27
Provision pour responsabilité	0.00	120'000.00
Total	1'067'355.27	771'355.27

Au 31.12.2020, il a été constitué une provision pour une affaire dans laquelle la responsabilité de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA est recherchée. Suite au règlement de cette affaire, la provision a été dissoute au 31.12.2023.

5. Dettes nées d'opérations d'assurance

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Parties prêtantes directes et indirectes	100'000.00	0.00
Tiers	0.00	0.00
Total	100'000.00	0.00

6. Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Parties prêtantes directes et indirectes	79'932.40	57'023.60
Autres parties liées	106'319.19	74'568.95
Autres organes (révision)	44'321.00	35'541.00
Tiers	175'203.06	176'613.48
Total	405'775.65	343'747.03

7. État des fonds propres

	Capital social	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Propres parts du capital	Total des fonds propres
en CHF						
État au 31.12.2021	4'000'000.00	0.00	120'363.41	19'460.14	0.00	4'139'823.55
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Achat / Vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / Perte	-	-	-	-5'433.61	-	-5'433.61
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2022		0.00	120'363.41	14'026.53	0.00	4'134'389.94
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Achat / Vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / Perte	-	-	-	827.52	-	827.52
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
État au 31.12.2023		0.00	120'363.41	14'854.05	0.00	4'135'217.46

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat

8. Charges des sinistres : montants payés brut, part des tiers

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Charges des sinistres : montants payés brut	-324'624.37	-246'086.21
Part des tiers	48'412.08	49'469.31
Total	-276'212.29	-196'616.90

Jusqu'au 31.12.2022, la part des tiers était présentée dans les produits de l'activité d'assurance. Les chiffres de l'année 2022 ont été retraités.

9. Variation des provisions techniques

	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
en CHF	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Variation des provisions pour sinistres en cours	99'719.00	-65'755.00	-	-	99'719.00	-65'755.00
Variation des autres provisions techniques	0.00	383'000.00	-	-	0.00	383'000.00
Total	99'719.00	317'245.00	0.00	0.00	99'719.00	317'245.00

10. Frais d'acquisition et de gestion

en CHF	2023	2022
Charges de personnel	1'299'727.53	1'257'546.08
Frais d'administration	415'818.25	378'366.25
Autres charges	149'612.65	152'456.90
Total	1'865'158.43	1'788'369.23

Honoraires versés à l'organe de révision (inlcus dans frais d'acquisition et de gestion)

en CHF	2023	2022
Prestations en matière de révision	76'920.90	69'362.85
Autres prestations de services	-	-
Total	76'920.90	69'362.85

11. Produits des placements

	Produits des placements*		Plus-values non réalisées	
en CHF	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	35'006.90	29'809.09	54'967.10	-
Titres à revenu fixe	43'370.00	41'215.45	216'059.30	-
Actions	61'961.30	55'538.20	178'898.80	9'865.88
Liquidités	2'675.22	1'358.63	-	-
Total	143'013.42	127'921.37	449'925.20	9'865.88

* Ces produits incluent les dividendes sur les actions (incl. les entreprises associées), les coupons et les intérêts sur la trésorerie.

	Plus-values réalisées		Total	
en CHF	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	287.50	-	90'261.50	29'809.09
Titres à revenu fixe	6'178.60	205.90	265'607.90	41'421.35
Actions	4'593.80	335.01	245'453.90	65'739.09
Liquidités	93.60	-	2'768.82	1'358.63
Total	11'153.50	540.91	604'092.12	138'328.16

12. Charges financières et frais de gestion des placements

en CHF	Charges en cours*		Moins-values non réalisées	
	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	6'014.88	4'292.15	5'783.60	230'369.80
Titres à revenu fixe	11'685.38	17'348.69	1'610.30	619'559.40
Actions	8'335.07	13'793.50	13'675.62	639'412.49
Liquidités	2'552.40	5'187.94	-	-
Total	28'587.73	40'622.28	21'069.52	1'489'341.69

* Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes.

en CHF	Moins-values réalisées		Total	
	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	-	-	11'798.48	234'661.95
Titres à revenu fixe	445.76	32'217.45	13'741.44	669'125.54
Actions	619.35	27'723.31	22'630.04	680'929.30
Liquidités	520.08	-	3'072.48	5'187.94
Total	1'585.19	59'940.76	51'242.44	1'589'904.73

13. Résultats des placements

en CHF	Résultats des placements		Résultats non réalisés	
	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	28'992.02	25'516.94	49'183.50	-230'369.80
Titres à revenu fixe	31'684.62	23'866.76	214'449.00	-619'559.40
Actions	53'626.23	41'744.70	165'223.18	-629'546.61
Liquidités	122.82	-3'829.31	-	-
Total	114'425.69	87'299.09	428'855.68	-1'479'475.81

en CHF	Résultats réalisés		Total	
	2023	2022	2023	2022
Biens immobiliers	287.50	-	78'463.02	-204'852.86
Titres à revenu fixe	5'732.84	-32'011.55	251'866.46	-627'704.19
Actions	3'974.45	-27'388.30	222'823.86	-615'190.21
Liquidités	-426.48	-	-303.66	-3'829.31
Total	9'568.31	-59'399.85	552'849.68	-1'451'576.57

14. Autres charges

en CHF	2023	2022
Dépenses cas responsabilité	56'579.40	-
Dissolution provision responsabilité	-120'000.00	-
Correction valeur pour risques sur débiteurs	70'169.20	-
Total	6'748.60	0.00

15. Résultats

en CHF	2023	2022
Total des produits de l'activité technique d'assurance	2'118'095.40	2'104'383.05
Charges des sinistres pour compte propre	-276'212.29	-196'616.90
Variation des provisions techniques	-99'719.00	317'245.00
Charges de personnel	-1'299'727.53	-1'257'546.08
Frais d'administration et autres charges	-565'430.90	-530'823.15
EBITDA	-122'994.32	436'641.92
Résultats des placements	552'849.69	-1'451'576.57
Variation provisions fluctuation titres	-416'000.00	980'178.00
Autres charges	-6'748.60	-
Résultat avant impôts	7'106.77	-34'756.65
Impôts	-6'279.25	29'323.04
Résultat net	827.52	-5'433.61

Autres données relatives à l'annexe

16. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Dissolution nette des réserves latentes	-	980'178.00
Total	-	980'178.00

17. Dettes envers des institutions de prévoyance

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Fondation rurale de prévoyance	-	59'822.20
Total	-	59'822.20

18. Emplois à plein temps

	2023	2022
Emplois à plein temps en moyenne annuelle	7.8	8.4

19. Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui auraient conduit à un ajustement des états financiers ou devraient être divulgués.

**Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
Selon Art. 5 OS-FINMA**

en CHF	31.12.2023
Report de <u>bénéfice</u> /perte	14'026.53
<u>Bénéfice</u> /Perte de l'exercice	827.52
<u>Bénéfice/perte porté au bilan</u>	<u>14'854.05</u>

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice porté au bilan	14'854.05
./. Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-165.50
./. Versement de dividendes	-
Report à nouveau	<u>14'688.55</u>

Rapport sur la situation financière:

modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »

Monnaie : CHF ou monnaie du rapport d'activité
Indications en millions

	Total		Autres branches	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	2.104	2.118	2.104	2.118
2 Primes brutes cédées aux réassureurs				
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	2.104	2.118	2.104	2.118
4 Variations des reports de primes				
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs				
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	2.104	2.118	2.104	2.118
7 Autres produits de l'activité d'assurance				
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	2.104	2.118	2.104	2.118
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-0.197	-0.276	-0.197	-0.276
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs				
11 Variations des provisions techniques	0.317	-0.100	0.317	-0.100
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs				
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations				
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	0.121	-0.376	0.121	-0.376
15 Frais d'acquisition et de gestion	-1.788	-1.865	-1.788	-1.865
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion				
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-1.788	-1.865	-1.788	-1.865
18 Autres charges techniques pour propre compte				
19 Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-1.668	-2.241	-1.668	-2.241
20 Produits des placements	0.138	0.604		
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-1.590	-0.051		
22 Résultat des placements (20 + 21)	-1.452	0.553		
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations				
24 Autres produits financiers				
25 Autres charges financières				
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	-1.015	0.430		
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux				
28 Autres produits	0.980	0.000		
29 Autres charges	0.000	-0.423		
30 Produits / charges extraordinaires				
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	-0.035	0.007		
32 Impôts directs	0.029	-0.006		
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	-0.005	0.001		

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Monnaie : CHF ou monnaie du rapport SST

Remarques:

"- Dans la colonne "Clôture ex. préc.", il convient d'indiquer les chiffres du bilan SST au 1er janvier 2023 publiés dans le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2022.
 "- Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il convient d'indiquer les variations ("restatements") du bilan SST au 1er janvier 2023 en raison de la révision de l'OS au 1er janvier 2024. En règle générale, cela ne concerne que la valeur du montant minimum dans le SST 2023.
 "- Dans la colonne "Clôture ex. ss revue" doivent être indiqués les chiffres du bilan SST au 1er janvier 2024 sur la base de l'OS révisée au 1er janvier 2024.

Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements	8.651		9.547
	Placements collectifs de capitaux	8.651		9.547
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Valeur des autres actifs conforme au marché	Autres placements de capitaux			
	Total des autres placements	8.651		9.547
	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	0.752		0.397
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages			
Valeur des autres engagements conforme au marché	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Créances nées d'opérations d'assurance	0.217		0.191
	Autres créances	0.038		0.050
	Autres actifs			
	Capital non encore libéré			
	Comptes de régularisation	0.062		0.061
	Total des autres actifs	1.069		0.698
	Total de la valeur des actifs conforme au marché	9.720		10.246
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	2.778		2.914
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
Valeur des autres engagements conforme au marché	Assurance directe : assurance dommages	2.778		2.914
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Montant minimum	0.206	0.206	0.216
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	0.048		0.000
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.000		0.100
	Autres passifs	0.068		0.000
	Comptes de régularisation	0.344		0.406
	Dettes subordonnées			
	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	3.444	0.206	3.636
	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	6.276	-0.206	6.610

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif
« Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou
monnaie du rapport
SST

Remarques:

¹- Dans la colonne "Clôture ex. préc.", il convient d'indiquer les chiffres SST 2023 publiés dans le rapport sur la situation financière pour l'exercice 2022.

¹- Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il convient d'indiquer les *variations* ("Restatements") dans les chiffres SST 2023 en raison de la révision de l'OS au 1er janvier 2024.

¹- Dans la colonne "Clôture ex. ss revue", les chiffres SST 2024 doivent être indiqués conformément à l'OS révisée au 1er janvier 2024.

¹- Ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible": Etant donné que sur la base de l'OS révisée le montant minimum doit être pris en compte dans les engagements du bilan SST, seuls les autres effets sur le capital cible mais pas le montant minimum doivent être indiqués dans la ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible" pour la colonne "Clôture ex. ss revue". Dans la colonne "Adaptations ex. préc.", il faut indiquer les *modifications* des chiffres SST 2023 en raison de la révision de l'OS. Ces modifications comprennent entre autres le montant minimum qui ne doit plus être pris en considération dans le SST 2023 sur la base de l'OS révisée à la ligne "Montant minimum et autres effets sur le capital cible".

Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	6.276	-0.206	6.61
	Déductions			
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	Capital de base	6.276	-0.206	6.61
	Capital complémentaire			
	CPR	6.276	-0.206	6.61

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque technique	1.487		1.453
	Risque de marché	1.133		1.211
	Risque de crédit	0.165		0.158
	Effet de diversification	-0.714		-0.730
	Autres effets sur le capital cible	-0.190	-0.206	-0.080
	Capital cible	1.881	-0.206	2.012

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	333.7%		328.5%